

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« se met en conformité avec les dispositions de cet article »,

les mots :

« met fin à cette situation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.